



rupture cae passerelle sans promesse d'embauche

Par **amelie86**, le **14/12/2010 à 12:51**

Je travaille actuellement pour une collectivité territoriale dans le cadre d'un CAE Passerelle. J'envisage de rompre ce contrat fin afin de m'engager auprès d'une autre collectivité, cette fois en contrat à durée déterminée de 6 mois.

Problème : cette seconde collectivité ne peut/veut pas me fournir une promesse d'embauche écrite ; je n'ai qu'un engagement verbal, de principe.

L'employeur (ou bien la mission locale signataire de la convention) peuvent-ils s'opposer à ma démission ou me sanctionner de quelque manière que ce soit au motif que rien ne prouvera l'existence de l'opportunité d'embauche qui me conduit à démissionner ?

Merci d'avance de vos réponses

Par **P.M.**, le **14/12/2010 à 13:10**

Bonjour,

En principe, vous devez être en mesure de justifier le motif pour lequel vous demandez la rupture...